

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU

Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

### • **26 - HABITAT INCLUSIF – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA PRÉFECTURE DE VENDÉE** - Rapporteur : Marie-Annick MENANTEAU

L'État a délégué pour la Vendée une enveloppe de crédits dédiée à l'accompagnement des missions d'ingénierie internalisée ou externalisée pour définir et monter le projet de vie sociale et partagée de la structure d'un habitat inclusif, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Habitat inclusif : la Fabrique à Projets », la Direction de la coordination, du pilotage, de l'appui territorial et de l'environnement de la Préfecture de la Vendée a décidé d'accorder une subvention de 15 000€ au CIAS du Pays des Herbiers qui avait candidaté. Cette somme représente une prise en charge du projet à hauteur de 78 % du coût total du bureau d'études (19 260,00€). Le solde sera pris en charge dans le cadre du PLUS.



Département de la Vendée

Monsieur le Président propose au conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention de 15 000 € au titre du FNADT, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Habitat inclusif : la Fabrique à Projets »,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente, à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

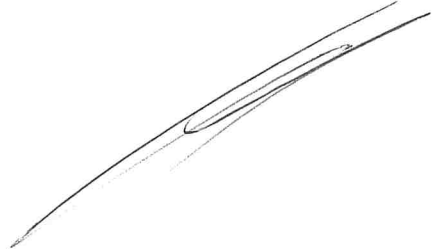
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**  
Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2023**

